



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de CLERMONT  
**MAIRIE D'ETOUY**

**83, rue de l'église - 60600 ETOUY**

**Tél : 03 44 78 97 82 E-Mail : mairie.etouy@wanadoo.fr**

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Le treize novembre deux mil dix sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, LAUNAY, MATHYS-SARAZIN, LEGUEN, BEEUWSAERT, DEGOURNAY, ARDENOIS, MINOT, SCHMIDT, SARAZIN, MARLART, JUSRAND ;

Etaient absents : Mme FLOURY ayant donné pouvoir à Mme DAMETTE ;  
M. LEFEVRE ;

### **Compte rendu de la séance du 22 septembre 2017**

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Mme ARDENOIS demande pourquoi le débat concernant le périscolaire ne figure pas dans ce compte-rendu.

Mme DAMETTE précise que ce débat a eu lieu lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 28 août 2017.

M. le Maire rappelle que ce débat ne prévaut en rien de la décision qui sera prise après l'ouverture des plis du marché d'appel d'offre de prestation de service concernant le périscolaire et l'extrascolaire.

### **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Jean-Claude SCHMIDT est élu secrétaire.

## Ordre du jour :

- Décision modificative N°2
- Tarifications 2018
- Frais de scolarité 2016/2017
- Indemnité du receveur municipal
- Borne S.E. 60
- Questions diverses

- **Décision modificative N° 2**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de décision modificative N°2 établie par la commission des finances. Elle se présente comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6042 : Achat presta° service sauf terra		20 000.00 €
D 6068 : Autres matières & fournitures		5 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>25 000.00 €</b>
D 64111 : Personnel titulaire	10 000.00 €	
D 64162 : Emplois d'avenir	15 000.00 €	
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>25 000.00 €</b>	
D 023 : Virement section investissement		20 237.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>20 237.00 €</b>
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 500.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>1 500.00 €</b>
D 204172-1403 : EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE		24 280.00 €
D 204172-1502 : Eclairage public	70 000.00 €	
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>70 000.00 €</b>	<b>24 280.00 €</b>
D 21318 : Autres bâtiments publics	3 543.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 543.00 €</b>	
R 021 : Virement de la section de fonct		20 237.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>20 237.00 €</b>
R 722 : Immobilisations corporelles		20 237.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>20 237.00 €</b>
R 1322 : Régions		2 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>2 000.00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros	70 000.00 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>70 000.00 €</b>	

- **Tarifications 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'apporter aucune modification quant aux tarifications communales 2018 sauf pour la location de la salle le week-end 220 € au lieu de 200 € et la location simultanée de la grande salle et de la petite salle le week-end 250 € au lieu de 300 €.

## **Périscolaire et extrascolaire :**

M. le Maire ouvre la discussion sur l'organisation et la tarification du périscolaire qui sera appliquée à compter du 1er janvier 2018.

Il commence par présenter le cadre de la démarche suivie depuis le mois d'août 2017 avec les adjoints, présentée et débattue à la commission des finances.

### **Les objectifs :**

Une attente de plus en plus forte des familles pour un accueil étendu des enfants dans la journée, tôt le matin, tard le soir, les mercredis et les vacances.

Cela rejailit sur les effectifs de notre école, la vie du village, l'investissement immobilier et l'arrivée de jeunes ménages.

### **Des évolutions sont nécessaires**

Sur les trois premières années de notre mandat, la commune a bénéficié de conditions très favorables liées au changement des rythmes scolaires avec la mise en place des TAP.

Le personnel pouvait être embauché pour 10000 euros au lieu de 27000 €/an.

Le coût pour le contribuable, une fois déduite la participation des parents représentait un peu plus de 40000 euros.

Mais ces aides étaient temporaires, elles ont été réduites pour certaines ou totalement supprimées.

Si on ne changeait rien à la rentrée scolaire de septembre, le coût pour le contribuable serait passé de 40000 euros à 100000 euros. Pour rappel, avec l'accroissement du nombre des salariés tout au long de ces trois dernières années, le budget de la commune n'a pas été équilibré en 2016 malgré les aides à l'embauche. Le budget de fonctionnement n'a pas été suffisant pour rembourser les emprunts, ne laissant aucun solde pour financer de nouveaux investissements.

### **L'orientation retenue pour pérenniser le service**

- Organiser le travail avec des personnes embauchées à plein temps sur des contrats normaux.
- Faire un effort de gestion en réduisant le nombre des animateurs.
- Améliorer et sécuriser la qualité de l'accueil des enfants, encadrement pédagogique et activités de loisirs.
- Sécuriser la gestion administrative de cette activité et limiter l'augmentation de la masse salariale déjà très élevée pour notre commune.

### **Un équilibre budgétaire difficile**

Ce chiffrage est établi sur la base d'estimations, car on ne connaîtra les chiffres exacts qu'à l'ouverture des plis du marché public, planifiée le lundi 4 décembre 2017.

Sur 145000 euros de dépenses estimées, repas compris (120000 euros sans les repas), les aides de la CAF (20000 €), l'augmentation de la participation des familles passant de 25000 euros à 35000 euros (détails à suivre), la commune augmente de 25000 euros ses dépenses soit un budget de 65000 à 75000 euros au total. Rappelons qu'avec un budget de 40000 euros nous étions déjà déficitaires.

## Le mode de facturation retenu pour les familles

Le principe est d'appliquer les barèmes CAF en se rapprochant de la tarification actuelle et en étant le plus juste possible entre les familles. La grille est la suivante :



### Barème CAF n°1 sur le périscolaire avec forfait et CAF n°5 sur l'extrascolaire

	Tarif moyen actuel	2018 « plafond 2 enfants »	2018 maximum
<u>Périscolaire</u>			
Matin	2,60 €	1,80 €	1,93 €
Midi repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Midi temps animation		1,50 €	1,61 €
Soir	3,90 €	3,30 €	3,54 €
<b>Total une journée périscolaire</b>	<b>10,50 €</b>	<b>10,60 €</b>	<b>12,08</b>
<u>Extrascolaire – mercredi ou vacances</u>			
Animation journée	5,00 €	7,10 €	7,70 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Péricentre matin ou soir		0,89 €	0,96 €
<b>Total une journée périscolaire</b>	<b>9 €</b>	<b>11,10 à 12,88</b>	<b>11,70 à 13,62</b>

Le débat permet à chaque conseiller municipal d'exprimer son point de vue.

En conclusion, cette proposition fait consensus au sein du conseil municipal et sera présentée aux parents des écoliers mercredi 15 novembre 2017.

La décision est prise de reporter le vote de cette grille tarifaire lors du conseil municipal qui suivra la commission des marchés publics du 4 décembre 2017.

- **Frais de scolarité 2016/2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 5% l'augmentation des frais de scolarité réclamés pour les enfants scolarisés à Etouy et domiciliés à l'extérieur sur la base du taux moyen départemental établi par l'Union des Maires de l'Oise en concertation avec la Préfecture de l'Oise. Pour l'année 2016/2017, ils s'élèvent à :

Pour les communes jusqu'à 1000 habitants : 683 €

De 2501 à 5000 habitants : 867 €.

- **Indemnité du receveur municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à la majorité, (10 pour et 4 abstentions)

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme Brigitte SANANIKONE ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection de documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

-

- **Borne S.E. 60**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques par le S.E.60.

Il convient de déterminer l'emplacement (place publique).

- **Questions diverses**

Fibre optique : M. le Maire rappelle que le raccordement à la fibre est gratuit, reste à la charge du demandeur l'abonnement. Il précise également qu'il n'y a aucun caractère obligatoire de se raccorder.

Départ de Mme ARDENOIS à 20h50.

**Intervention des conseillers :**

M. MINOT demande quand a lieu la permanence du 4<sup>ème</sup> adjoint. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de permanence de planifier mais que les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints assurent le remplacement des élus lors des permanences existantes. Ils sont également disponibles sur rendez-vous.

M. JUSRAND signale qu'il n'y a pas de passage protégé à l'arrêt de bus rue de Clermont dans le sens Ronquerolles – Etouy.

Il signale également la dangerosité du stationnement sur la voie publique, rue de Clermont, sans balisage, du camion de livraison de palettes ainsi que les nuisances sonores engendrées par ledit camion le dimanche.

M. SCHMIDT signale une lampe défectueuse au lotissement « Le Courtil –Come ».

Mme DAMETTE rappelle que le recensement de la population aura lieu du jeudi 18 janvier 2018 au jeudi 16 février 2018. Deux postes d'agent recenseur sont à pourvoir. D'autre part, le recensement par internet étant préconisé par l'INSEE. Il sera proposé des permanences en Mairie pour aider les citoyens qui le souhaitent.

M. LEGUEN informe le Conseil Municipal des sorties organisées pour le Noël communal le samedi 16 décembre.

M. BEEUWSAERT attire l'attention du Conseil Municipal sur le chemin de Roberville remblayé avec de la craie (enlevée lors de la construction des bassins de rétention rue du libéra) qui a notamment causé la chute d'un cheval ; la craie humide étant excessivement glissante.

La partie du chemin située sur la Commune de Litz va faire l'objet d'un grattage.

La commission des travaux est plus particulièrement chargée de ce dossier.

La séance est levée à 21 h 05.